

Règlement concours d'affiche 2012 pour la Fête du Picodon à Saoû

1. Objet :

Concours amateur d'affiche d'annonce publicitaire pour la Fête du Picodon à Saoû et de prospection générale. Cette fête célèbre depuis 40 ans le Picodon (petit fromage de chèvre A.O.C), autour d'un marché régional reconnu, d'une soirée spectacles, d'animations de rue et d'un espace créateurs et métiers d'art.

2. Contenu de l'affiche :

Pour fêter les 40 ans de l'événement, l'affiche doit s'inspirer, d'une manière ou d'une autre, de l'affiche originale de la fête, dessinée en 1976 par R. Perot :



Il ne s'agit pas de reproduire à l'identique l'affiche d'origine, mais de s'en inspirer, la détourner, la revisiter à votre convenance. Pour être éligible, l'affiche devra donc comporter un rappel de l'affiche d'origine, de façon explicite ou juste suggérée.

Vous pouvez télécharger, comme élément de travail, l'affiche en grande taille sur le site internet du Comité à www.fetedupicodon.com

3. Impératifs de conception :

Toutes techniques d'exécution (couleur ou monochrome) sont acceptées tant qu'elles sont compatibles avec les techniques de reproduction des imprimeurs traditionnels (l'usage de couleurs fluorescentes ou métalliques est déconseillé).

Doivent apparaître impérativement les mentions suivantes :

- Fête du Picodon
- 14 et 15 juillet 2012 à Saoû, Drôme
- www.fetedupicodon.com
- L'anniversaire des 40 ans doit aussi être suggéré, graphiquement ou dans le texte.

NOTA : Les suppléments de texte sont autorisés.

Format : 30 x 60 cm ou 60 x 30 cm, pour une affiche plus en longueur.

NOTEZ : il s'agit d'une affiche publicitaire, le **texte doit être lisible** et doit accrocher sinon séduire les passants. Toute affiche ne respectant pas le cahier des charges sera hors-concours.

Enfin il sera porté une grande attention à la **recherche d'une idée** dans la conception de l'affiche.

4. Envoi des projets :

Les projets doivent être remis ou envoyés par la poste, bien protégés, **avant le dimanche 18 mars 2012** chez Jeanfi PETIT et Sandra BENGALOU
Route de la Forêt - 26400 - SAOU

Il ne sera pas fait de renvoi postal des oeuvres. Les auteurs devront venir les récupérer au village après le concours.

NOTA : merci de vous conformer scrupuleusement à l'article suivant pour respecter l'anonymat des participations pour l'élection.

5. Sélection des projets :

Afin d'assurer l'objectivité des jurés en respectant l'ano-

nymat des participants, chaque projet portera au verso un pseudonyme d'identification. Ce même pseudonyme sera inscrit dans une enveloppe fermée, neutre et opaque, contenant les « nom, prénom, adresse, mail et n° de tel » de l'auteur. NOTA : maximum de 2 projets par participant.

7. Le Jury :

Durant toute la matinée du 24 mars, les projets seront exposés à Saoû, et les visiteurs pourront désigner, par vote dans une urne, l'affiche qui aura leur préférence. Le dépouillement de l'urne permettra d'identifier 5 affiches finalistes dans chaque catégorie. A 14h, le Conseil d'Administration du Comité de la Fête du Picodon désignera, parmi les 5 affiches de chaque catégorie, celle qui représentera officiellement la Fête en 2012.

8. Restriction du jury :

Les membres du Comité de la Fête du Picodon qui souhaitent présenter une oeuvre ne sont pas autorisés à faire partie du jury.

9. Les lauréats :

Catégorie "Adultes" :

L'auteur du premier prix recevra 200 € et 1 tee-shirt.

L'auteur du second prix recevra 80 € et 1 tee-shirt.

L'auteur du troisième prix recevra 1 tee-shirt et un bon pour 3 tapas.

Catégorie "Enfants" :

L'auteur du premier prix recevra un appareil photo numérique, 2 bons à tapas et un tee-shirt.

L'auteur du second prix recevra un tee-shirt et deux bons à tapas.

10. Droits d'auteur, droits d'exploitation :

L'auteur cède les droits d'exploitation de son oeuvre et des éléments la constituant à la Fête du Picodon sans restriction de durée ni de forme, à toute fin utile pour l'image et la promotion de la manifestation.